

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 22 Février 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-02-03 – FINANCES (7.1) - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DOTE DE L'AUTONOMIE FINANCIERE ET ASSUJETTI A LA TVA

DATE DE CONVOCATION : 15 FEVRIER 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 5 MARS 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTANA ayant la procuration de Bernard DEPAILLAT, Gérald LIOUVILLE ayant la procuration de Clément VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET (départ à la 2018-02-19), Jean-Luc STAROSSE ayant la procuration d'Olivier HEYOB, Emmanuel PAYEUR ayant la procuration de Mustapha ADRAYNI, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de Jean-François SEGAULT, Laurent GUYOT ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de Patrice KNAPEK, Christophe MAURY ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI, Isabelle GUILLAUME ayant la procuration de Fatima EZAROIL, Jean-Robert GORCE (départ à la 2018-02-08), Philippe MONALDESCHI, Bruno BECK ayant la procuration d'Isabelle GASPAS, Damien BRASSEUR (départ à la 2018-02-02), Roger JOUBERT, Chantal PIERSON ayant la procuration de Damien BRASSEUR à compter de la 2018-02-02, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE (départ à la 2018-02-12), Elisabeth GILET ayant la suppléance de Kristell JUVEN, Jorge BOCANEGRA ayant la procuration de Catherine BRETENOUX, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Michèle PILOT ayant la procuration de Malika GHAZZALE, Michel NOISSETTE, Alain BOURGEOIS ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF, Guy SCHILLING ayant la procuration de Gérard HOWALD, Marie VIOT ayant la procuration de Catherine GAY, Pascal MATTEUDI, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Christelle AMMARI, Denis PICARD, Jean Pierre COUTEAU, Thomas MIGOT (départ à la 2018-02-02), André FONTAINE, Dominique PERRIN ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS, André MAGNIER, Bernard DROUIN ayant la procuration de Régis MATHIEU, Jean-Louis CLAUDON ayant la procuration d'Alde HARMAND, Thierry COLLET.
<u>Étaient excusés :</u>	Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPAS, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Bernard DEPAILLAT, Kristell JUVEN, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Claudine CAMUS,
<u>Avis de procuration :</u>	Pour la 2018-02-01 : 18 avis procuration ; de la 2018-02-02 à la fin : 19 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	2018-02-01 : 48 présents ; de la 2018-02-02 à la 2018-02-07 : 46 présents ; de la 2018-02-08 à la 2018-02-11 : 45 présents ; de la 2018-02-12 à la 2018-02-18 : 44 présents ; de la 2018-02-19 à la fin : 43 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	2018-02-01 : 66 votants ; de la 2018-02-02 à la 2018-02-07 : 65 votants ; de la 2018-02-08 à la 2018-02-11 : 64 votants ; de la 2018-02-12 à la 2018-02-18 : 63 votants ; de la 2018-02-19 à la fin : 62 votants.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2018

Application agréée E.legalite.com

70_DE-054-200070563-20180222-2018_02_03-

Préambule :

Les services d'eau et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) qui donnent lieu à une individualisation par service et doivent faire l'objet d'un budget annexe lorsqu'ils sont assurés en régie par une collectivité territoriale (articles L1412-1 et L2221 du CGCT).

Jusqu'à présent, le budget annexe de l'assainissement, de la Communauté de Communes du Toulinois puis de la Communauté de Communes Terres Toulaises à compter de 2017, était rattaché au budget principal par un compte de liaison au budget principal, sans autonomie financière.

La Communauté bénéficiait ainsi d'une tolérance, comme nombre d'autres collectivités, alors que selon les règles applicables au SPIC, le budget annexe aurait dû être constitué sous la forme d'une **régie dotée de la seule autonomie financière** (moins contraignante que la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière).

A l'occasion de l'harmonisation obligatoire de la compétence assainissement sur l'ensemble du périmètre communautaire au 1^{er} janvier 2018, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) a informé les services de la Communauté, en janvier 2018, qu'elle entendait imposer le respect strict de la réglementation.

Dans ce cadre, il est proposé d'acter cette évolution à venir. L'année 2018 sera mise à profit pour conforter le cadre de l'exploitation du service.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 validant les modifications statutaires de la Communauté de Communes Terres Toulaises,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Créer un unique budget annexe (régie dotée de la seule autonomie financière relevant de l'instruction budgétaire M49) pour suivre l'ensemble du service public industriel et commercial de l'assainissement,**
- **Préciser que ce budget est assujéti à la Taxe à la Valeur Ajoutée sur l'ensemble de son périmètre à compter du 1^{er} janvier 2018,**
- **Autoriser le Président à signer tous documents s'y rapportant,**
- **Charger le Président de notifier ces décisions aux services préfectoraux et fiscaux.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX